

THÉORIE ÉDUCATIVE SUR LA DROITURE ET L'HONNÊTÉTÉ

Dans sa lettre du 08 avril 2024, adressée à « tous les fonctionnaires et agents de l'Administration du Sénégal », le Président de la République a notamment indiqué : « Aujourd'hui, je vous invite, avec toute la considération et le respect que je vous porte, à incarner pleinement les principes de « Jub, Jubal, Jubanti ». Que la droiture, la probité et l'exemplarité commandent chacun de vos actes. Que votre travail quotidien soit imprégné de ce souci permanent du bien commun, où le service à nos concitoyens et leur bien-être priment sur toute autre considération. » En ce faisant, il a mis en exergue l'importance pour chaque agent d'être droit (« Jub »), de servir avec droiture (« jubal ») en respectant scrupuleusement les lois, les règlements et les procédures et en acceptant de manière inconditionnelle la primauté de l'intérêt général sur tous les intérêts particuliers et de contribuer activement à faire avancer les choses, dans le bon sens, par des mesures correctives (« Jubanti ») pour un retour à l'orthodoxie et l'adoption des meilleures pratiques au sein de l'Administration.

Parler de la droiture dans le cadre de notre modeste contribution à l'éducation des jeunes et à la conscientisation des adultes, dans le sens du développement du sentiment patriotique et d'un retour vers Dieu qui est, pour un Peuple croyant, l'unique solution de sortie de la crise morale (ou crise des valeurs), nous semble important. Aussi, nous consacrons cette « théorie éducative à la droiture et à l'honnêteté qui, suivant les contextes, a comme synonymes la droiture, l'intégrité, la loyauté, la probité, la sincérité et la franchise.

Nous n'insisterons pas ici sur l'honnêteté du point de vue religieux. L'un de ses synonymes (la sincérité) sera traitée de ce point de vue dans notre prochaine théorie éducative qui portera sur « la vérité et la sincérité ». Conséquemment celle-ci sera articulée autour de deux (2) parties : La droiture et l'honnêteté du point de vue laïque (I.) et la droiture du point de vue religieux (II.).

I. La droiture et l'honnêteté du point de vue laïque

La droiture apparaît comme une vertu globalisante et se comporter avec droiture, consiste à, se conformer constamment à des lois, règlements, procédures, règles morales, principes, obligations et devoirs, et à ne pas abuser de ses droits dans ses rapports avec les personnes physiques et morales (État, Organismes employeurs et Communautés d'appartenance), avec l'environnement et avec les utilités communes. Autrement dit la droiture consiste à s'ancrer résolument et irréversiblement dans une manière d'être et de faire qui suppose l'acquisition des vertus et qualités indispensables à un « homme de bien », plus attaché au respect scrupuleux de ses obligations et devoirs qu'au bénéfice de ses droits. Elle est donc antinomique avec la fourberie, l'hypocrisie, la jalousie, la tortuosité, la déloyauté, la duplicité, la cupidité, l'improbité la fausseté et la méchanceté.

Parmi ces qualités indispensables à l'« homme de bien » faisant preuve de droiture, il y a notamment l'exemplarité, l'amour du prochain, le patriotisme (l'amour de la Patrie), l'amour de la vérité, la sincérité, l'honnêteté, la franchise, la justice, l'équité, le respect du serment, des engagements et de la parole donnée¹, l'intégrité, la probité, l'humanité, la fermeté, le courage, l'impartialité, l'indépendance, l'incorruptibilité, la compétence, l'altruisme, le dévouement, la loyauté, le désintéressement, la tempérance, la discrétion professionnelle, la dignité, le respect des droits de l'homme et du citoyen et la disponibilité à endosser les conséquences de tous ses actes.

L'honnêteté est une fidélité aux valeurs, vertus et qualités qui fondent la droiture et qui est conséquemment incompatible notamment avec l'hypocrisie, les mensonges, la délation, la calomnie, l'égoïsme, la flagornerie, les arrière-pensées négatives, les préjugés, la méchanceté et la jalousie. Ardents défenseurs de l'orthodoxie, de la vérité, de la justice, de l'équité et de la primauté du bien général sur tous les intérêts particuliers, les honnêtes citoyens ont la conscience tranquille face à eux-mêmes, face à leurs superviseurs, face au peuple sénégalais et face à Dieu, s'ils sont croyants.

Il est donc le fait des hommes intègres, des hommes d'une grande probité qui : ne se prévalent pas de leur qualité, de leur fonction ou de leurs relations pour en tirer indûment un avantage pour eux-mêmes ou pour les leurs ; n'acceptent aucune faveur ni aucun présent directement ou indirectement de personnes intéressées recherchant un intérêt immédiat ou investissant en attendant le retour d'ascenseur ; ont le courage de prendre des mesures impopulaires imposées par le bien des personnes morales, de l'environnement et des utilités communes ; n'utilisent pas à mauvais escient les moyens mis à leur disposition, les ressources qui leur sont confiées et les informations acquises dans le cadre de leurs fonctions ; respectent leurs obligations et leurs engagements ; sont véridiques et disent toujours, en toute indépendance, désintéressement et responsabilité, ce qu'ils pensent sans

aucune contradiction / distorsion entre leurs pensées, leurs paroles et leurs actions, pourvu que ce qu'ils ont à dire aille dans le sens des intérêts des personnes morales qui sont au-dessus de ceux des individus qui les servent.

L'honnêteté indispensable à tous les citoyens, particulièrement aux serviteurs de l'État est donc une vertu cardinale pour tous ceux qui exercent une autorité (gouvernance, commandement ou direction). Associée au courage, au dévouement et au sens de l'intérêt général, l'honnêteté, par les actes et la parole (honnêteté intellectuelle), est un des principaux fondements de la loyauté et permet de se forger le goût des initiatives, de résister aux pressions de toutes sortes (intérieures comme extérieures) et agir efficacement avec un esprit constamment tourné vers le bien avec une profonde envie d'améliorer les choses.

Un honnête leader a donc une ouverture d'esprit lui permettant de savoir qu'il n'a pas le monopole de la vérité et des meilleures idées, dans la poursuite du bien de la personne morale qu'il a l'honneur de servir. Il est toujours prêt à faire siennes les idées d'autrui ; reconnaît le droit à l'erreur surtout pour les honnêtes subordonnés ou supervisés qui ont déjà donné la preuve de leur dévouement et de leur loyauté, et prend en compte les recommandations des conseillers sincères et non celles des laudateurs qui sont malhonnêtes et qui, mus le plus souvent par leur intérêt personnel, poussent celui qui les écoute à commettre des injustices ou à prendre des décisions inappropriées.

Ces malhonnêtes subordonnés qui cherchent à plaire aux chefs pour des intérêts personnels ou qui, pour éviter tout impact négatif sur leur carrière, évitent de leur faire des comptes-rendus fidèles des difficultés qu'ils rencontrent, de les conseiller sincèrement, de donner leur avis en toute conscience quand il est requis, de faire des propositions ou de prendre des initiatives en tout ce qui concerne l'équipe à laquelle ils appartiennent. Conséquemment, la vérité est de plus en plus brimée et l'efficacité des services en pâti dangereusement. En effet, quand cette tendance qu'ont certains subordonnés à cacher les problèmes qu'ils ne peuvent résoudre, ou à travestir les réalités quand leur responsabilité est engagée, se combine avec les insuffisances du contrôle et de la surveillance administrative, la capacité à prendre en compte les problèmes pour y apporter rapidement des solutions efficaces est fortement compromise.

Il importe donc que tous les serviteurs de l'État, assumant des responsabilités à quelque niveau que ce soit, abandonnent cette habitude dangereuse pour eux-mêmes et pour les Organismes qu'ils ont l'honneur de servir, parce qu'elle traduit une malhonnêteté intellectuelle qui est connexe au mensonge. Elle est aussi une trahison de l'obligation de loyauté. « L'art de plaire est l'art de tromper » écrivait Vauvenargues, et un leader qui est trompé, qui n'a pas reçu un avis franc ou reçu tous les éléments nécessaires à la bonne appréciation d'une situation ne pourra pas prendre de bonnes décisions dans l'intérêt de l'Organisme dont il a la charge.

Le leader doit donc s'évertuer à instaurer un environnement de travail où chaque agent osera dire et défendre la vérité, même s'il pense qu'elle peut lui porter préjudice, avec cependant le respect et l'humilité qu'il faut. Loin d'être simplement une marque de courage, l'honnêteté intellectuelle, attribut des hommes ayant le sens de l'honneur et de la dignité, doit être au contraire un devoir, une obligation, une marque de loyauté de l'agent envers son supérieur et envers l'Organisme dont les intérêts doivent être sauvegardés.

Pour l'avènement de cet environnement, l'éducation civique et morale théorique et pratique, l'attitude transformatrice du leader et son contrôle, plus formateur que répressif, devraient convaincre les personnels, que l'Organisme est une équipe dont les membres doivent coopérer, s'entraider, échanger des idées pour faire face efficacement à tous les problèmes et optimiser la vitesse d'évolution vers des objectifs fixés au mieux de manière inclusive. Ainsi, quand l'Agent sera confronté à un problème qu'il ne peut résoudre efficacement en toute autonomie, il aura le réflexe de faire appel à un camarade dont l'expérience pourrait lui être utile ou de rendre compte honnêtement à son supérieur hiérarchique qui, s'il ne peut directement l'aider à trouver une solution, pourra, grâce à sa connaissance plus vaste de l'Organisme et de ses ressources humaines, identifier celui qui pourra lui apporter le soutien dont il a besoin. Dans ce cas, le Chef évite de porter un jugement négatif sur celui qui a honnêtement reconnu ses limites face à un problème donné. Au contraire, il va louer son honnêteté et lui exprimer sa satisfaction, afin d'encourager ce genre d'attitude qui permet de faire jouer l'esprit d'équipe (esprit de corps) et obtenir un fonctionnement plus efficient et une prise en charge sans retard de toutes les problèmes pouvant avoir un impact négatif sur l'atteinte des objectifs.

Au demeurant, les honnêtes subordonnés sont appréciés par les honnêtes leaders qui s'évertuent à exercer leur autorité de manière orthodoxe, conformément à la déontologie ou à l'éthique idéale attachée à l'Organisme à la tête duquel, ils sont titularisés. Ces leaders ne se déchargent jamais de leurs responsabilités sur leurs subordonnés et les soutiennent, notamment pour la sauvegarde de leur autorité et de leur indépendance, condition sine qua non de leur capacité à demeurer performant, juste et équitable.

Avec ce genre de leader, les subordonnés, épanouis, exécutent sans état d'âme les ordres reçus, prennent des initiatives et font preuve d'honnêteté intellectuelle. Exclusivement mus par le bien de l'Organisme, ils sont convaincus que, quoi qu'il arrive, le Chef les écouterait, les comprendrait et s'engagerait au besoin à leur côté, prêt à assumer les conséquences de ses ordres, prêt à leur reconnaître le droit à l'erreur et à les protéger dans la limite de ce que la loi lui permet.

Par ailleurs, tout honnête dirigeant, désirent se maintenir dans le chemin de la droiture, doit acquérir une grande capacité de jugement et de prise de décision, une bonne maîtrise des intérêts de la personne morale qu'il représente, l'aptitude à identifier tout ce qui est susceptible de causer un préjudice à la personne morale, et l'indestructible volonté de la prémunir contre tous les dommages. Il pourra alors, éviter de succomber au populisme ou de prendre des décisions dictées par la volonté du plus grand nombre ou par un souci clientéliste de respecter des engagements qui ont été pris par ignorance des réalités ou dans un contexte changeant¹.

En effet, dans un environnement caractérisé par trop d'égoïsmes, un déficit de patriotisme, le clanisme politique, l'aveuglement par les passions, dont celui de l'amour excessif d'un leader (considéré comme un messie) et le refus de la primauté de l'intérêt général, il est fort probable que se plier à la volonté du plus grand nombre ou des partisans ayant des ambitions ou des agendas inconciliables avec les intérêts supérieurs de l'Organisme, causerait des préjudices à cette personne morale ou consacrerait une injustice ou une mauvaise priorisation dans l'emploi de ses ressources. Le gouvernant, le guide, le chef, le dirigeant ou le commandant doit en effet savoir que la multitude n'a pas toujours raison et s'ils sont ancrés dans la droiture, ils ne doivent pas craindre la solitude dans la défense du bien, dont l'amour, la justice, l'équité et la vérité constituent les principales expressions.

Cette droiture suppose une claire conscience du juste et de l'injuste, du convenable et du blâmable, du vrai et du faux ou globalement du bien et du mal, principalement dans l'exercice de ses responsabilités et dans ses différents rapports, ainsi qu'une ferme volonté de toujours bien se conduire. Cette claire conscience est subordonnée à l'acquisition de la « science du bien et du mal » ou d'une connaissance suffisante des lois, des règlements et des procédures qui doivent dicter sa conduite. A cela, le citoyen doit évidemment ajouter une bonne connaissance des prescriptions, surtout d'ordre éthique du Créateur, s'il est croyant.

A ce propos, il semble utile de rappeler les citations inspirantes suivantes : Platon a écrit que « ce n'est pas de vivre selon la science qui procure le bonheur ; ni même de réunir toutes les sciences à la fois, mais de posséder la seule science du bien et du mal » ; Confucius a indiqué qu'« un cœur miséricordieux et compatissant est le principe de l'humanité ; le sentiment de la honte et de l'aversion est le principe de l'équité et de la justice; le sentiment d'abnégation et de déférence est le principe des usages sociaux; le sentiment du vrai et du faux ou du juste et de l'injustice est le principe de la sagesse » ; Socrate a affirmé que « nul n'est méchant volontairement. La méchanceté est fille de l'ignorance », et d'autres comme François Rabelais ont dit, en substance, que « l'ignorance est la mère de tous les vices.

La droiture est donc antinomique avec l'ignorance, et c'est pourquoi Dieu, qui veut que les Hommes fassent preuve de droiture en s'ancrant dans le « droit chemin », qu'il a clairement circonscrit notamment dans le Coran et la Bible, permet à ceux qui croient d'acquérir cette « science du bien et du mal ».

II. La droiture du point de vue religieux

En effet, Dieu dit au travers du verset 29 de la sourate 8 du Coran : « Ô vous qui croyez ! Si vous craignez Allah, Il vous accordera la faculté de discerner entre le bien et le mal (...). »

Sur la base des citations et de l'extrait du Coran ci-dessus, nous avons défini la « sagesse totale » comme « l'acquisition de la "science du bien et du mal" ainsi que des sentiments d'amour, de solidarité, de fraternité, de justice, d'équité, de miséricorde, de bienveillance, de compassion, de bienfaisance, d'humanité, d'abnégation, d'aversion pour le mal et de la honte de faillir à ses devoirs dans tous ses rapports avec les autres personnes physiques ou morales, avec l'environnement et les utilités communes ». Elle est donc le produit de la « science du bien et du mal » et de la ferme volonté de toujours bien se conduire en orientant toutes ses actions, ses paroles et ses intentions vers le bien et en rejetant le mal sous toutes ses formes.

Les vrais croyants sont ceux qui sont dotés d'une foi véridique ou qui ont acquis la « sagesse totale », inductrice de la « pleine droiture ». La « sagesse totale » ou la « foi véridique » fait du « citoyen-croyant », un « Homme de bien », un membre fidèle du « Parti de Dieu », un agent vertueux et dévoué au sentiment patriotique développé, incarnant tous les principes de la droiture et donc apte à fonder tous ses rapports sur l'amour, la vérité, la justice et l'équité.

Comme une exigence de la droiture (voir plus haut), la « sagesse totale » commande que le citoyen-croyant ait une bonne connaissance des valeurs et idéaux, de la République et une adéquate acquisition du contenu des lois et des règlements à caractère éthique, en fonction des besoins qu'exige son statut socioprofessionnel, ainsi qu'une suffisante compréhension des prescriptions coraniques et bibliques d'ordre éthique, complétées par des leçons tirées de la vie des Prophètes, de la vie des Hommes vertueux qui font la fierté du Peuple sénégalais (les héros des différentes ethnies ou les fondateurs de l'église, des confréries et des familles religieuses musulmanes). Elle suppose aussi une ferme croyance en l'existence d'une autre vie après la mort avec les promesses et les mises en garde relatives à ce continuum « vie sur terre - vie dans l'au-delà », afin de ne plus pécher par ignorance et d'avoir la ferme volonté de s'engager dans un processus irréversible de perfectionnement de son âme par une habitude dans la commission des bonnes œuvres et une disponibilité à souffrir dans la lutte contre le mal (les injustices, les iniquités, l'abus de pouvoir, ...) dans les rapports entre les hommes et entre les Nations ou dans la défense des religions contre les attaques injustifiées des promoteurs d'un modèle de société fondée sur l'athéisme, le libertinisme et l'individu-centrisme.

Plus que tous les autres « citoyens-croyants », le « leader-croyant » qui a le devoir de gouverner, commander, diriger, reprendre, censurer, exhorter, guider, éduquer, juger, ordonner, recommander, interdire et condamner, doit chercher à acquérir cette « sagesse totale » pour être digne de ce que Dieu veut qu'il soit : Son vicaire ou Son représentant sur terre. En effet, dans l'exercice de son leadership qui comporte « un devoir d'éducation transformatrice » de ceux qui sont sous son autorité, il doit être en mesure d'exploiter judicieusement le contenu du Coran et de la Bible qui sont les deux principales sources des enseignements qui bâtissent la « la spiritualité » des croyants, laquelle conditionne leur manière d'être et de faire (leur éthique personnelle).

Marque de ceux qui conduisent leur vie dans le « droit chemin », la droiture, apparaît comme la vertu suprême relative à la conduite humaine. C'est d'ailleurs pourquoi, le musulman demande à Dieu, dans chaque séquence de sa prière obligatoire ou surérogatoire, de le « guider dans le droit chemin, le chemin de ceux qu'il a comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Sa colère, ni des égarés ». C'est l'acquisition d'une foi véridique, d'une vraie croyance ou d'une « sagesse totale » qui permet au croyant de vivre la droiture dans toute sa plénitude.

Faire preuve de droiture devrait donc aller de soi pour un musulman véridique. En effet c'est au moins vingt-deux (22) fois par jour que le musulman qui prie régulièrement demande à Dieu de le « guider dans le droit chemin ». Dès lors, c'est manquer de sincérité que de formuler si intensément cette demande et ne pas faire l'effort qu'il faut pour être sur le « droit chemin », sachant bien que Dieu a dit qu'Il a créé l'Homme pour une vie de lutte et qu'Il a créé les djinns et les hommes que pour qu'ils l'adorent. Dès lors, il n'y a pas une duplicité plus grande que de formuler si ardemment cette requête et refuser de se battre contre soi-même pour ne pas faire partie des suppôts de Satan, adorateurs des idoles de notre temps, que sont l'argent, les plaisirs et le pouvoir, qui dans une société corrompue par la crise des valeurs, facilite les acquisitions illicites ou abusives.

D'ailleurs cette duplicité est mise en exergue dans un article intitulé « **Musulmans ! Prenons conscience de nos hypocrisies !** » publié le 25 septembre 2024 et où nous avons aussi affirmé : « Il suffit donc de voir comment se comportent de nombreux musulmans sénégalais pour constater le degré de corruption des rapports sociaux et conclure, en toute vérité, que l'hypocrisie est l'une des choses les mieux partagées au sein de la Communauté musulmane, qui concentre l'écrasante majorité de la population. Mais « l'ignorance étant la mère de tous les vices », nous pensons que, c'est parce que beaucoup parmi les musulmans sénégalais sont « égarés » par les passions (argent, plaisirs, pouvoirs) ou n'ont pas eu la chance de comprendre ce que Dieu attend d'eux au travers de l'imposition de la récitation fréquente de la sourate « Al-Fatiha ». »

Une judicieuse exploitation des deux (2) livres sacrés devrait permettre d'éclairer la conscience des « citoyens-croyants », leur montrer la voie à suivre, les inciter à être ou demeurer dans le chemin de la droiture en application de préceptes, de règles, d'ordres et d'interdits non antithétiques avec les lois et règlements de la République « laïque, démocratique et sociale ».

En effet, les commandements du « Créateur de toutes choses » appellent notamment, à l'amour (inductrice de solidarité, de bienveillance, de solidarité, d'humanité, de miséricorde et d'altruisme) à la vérité conforme à la Loi Eternelle, à la sincérité, à la fidélité, à la justice, à l'équité, à l'intégrité, à la probité, à l'exemplarité en tant que Chef ou berger, au respect des engagements et des serments, à la remise des dépôts, à l'endurance, à l'acceptation de tous les décrets divins, au patriotisme, à la tempérance dans les plaisirs et l'acquisition des richesses matérielles, et à la confiance en Sa Toute Puissance. Parallèlement, ils incitent au rejet de la corruption, de l'injustice, de l'intempérance, du vol sous toutes ses formes, de la jalousie, de la méchanceté, de l'hypocrisie,

du mensonge, de la calomnie, de la délation et de tous les vices qui détournent le citoyen, de l'accomplissement loyal de ses obligations envers les différentes personnes physiques et morales ou de la réalisation altruiste de bonnes œuvres pour le bien de ses prochains et des personnes morales au service desquelles il se trouve.

Les citoyens-croyants qui marchent dans le chemin de la droiture sont les pieux et les véridiques qui respectent les commandements du Créateur ; disent la vérité conforme à la Loi Eternelle et à celle de la République ; ne portent préjudice sciemment à personne par leur langue ou par leurs mains ; œuvrent pour la paix, la justice et la cohésion sociale sans craindre les blâmes et les insultes de ceux qui sont égarés ; ne se servent pas de leurs biens pour corrompre les juges ; jugent entre les gens avec équité ; sont des témoins équitables et véridiques fût-ce contre eux-mêmes, contre leur père et mère ou proches parents et qu'il s'agisse d'un riche ou d'un besogneux ; ne suivent pas les passions afin de ne pas dévier de la justice ; ne portent pas un faux témoignage ; ne refusent pas de témoigner pour dire la vérité ; sont stricts dans leurs devoirs envers Dieu ; et sont du nombre de ceux dont la haine pour un peuple ou pour une personne ne peut inciter à être injuste ou à lui refuser son droit ou une faveur due à son mérite.

Ceux parmi ces citoyens-croyants, pourvus par le Seigneur d'un pouvoir spirituel ou temporel ou ayant une autorité morale conférée par la droiture et le patriotisme dont ils ont pu faire montre au service de personnes morales, doivent employer la sagesse qu'ils ont acquise pour régler des problèmes ; aider autrui à devenir meilleur et participer au combat pour la victoire du bien sur le mal dans tous les domaines. En ce faisant, ils répondraient à cet appel au sens des responsabilités du vénéré El hadji Omar Tall qui a dit « Puissent-ils périr les dirigeants qui ne s'emploieraient pas à changer la conduite de leur peuple ».

Ces dirigeants-croyants qui sont puissants par la seule volonté de l'Unique Pourvoyeur, et qui ont la charge de diriger les Hommes vivant dans cette partie de la terre appelée Sénégal, sont les « ministres du Maître de l'Univers » qui sera plus intransigeant avec eux qu'avec les « petits » s'ils n'ont ni gouverné, commandé, dirigé ou guidé spirituellement avec droiture, ni œuvré, en tant que des bons bergers, pour changer la conduite de ceux qui sont sous leur autorité. Ils doivent accepter de souffrir comme les Prophètes, dont les vies qui nous ont été rapportées regorgent d'exactions qu'ils ont subies pour l'implantation des religions. Il est bien vrai qu'une telle attitude requiert du courage et une ferme volonté de respecter les trois obligations fondamentales divines d'ordre éthique, objets de notre précédente théorie éducative, car dans la plupart des cas, ce sera aller dans un sens contraire à celui de la multitude.

Heureusement que le doté de la foi véridique, qui ne craint pas la solitude dans le bien, sait faire face avec quiétude aux pressions, aux menaces, aux abus, au mépris, aux moqueries, aux incompréhensions, aux privations, aux injustices et aux insultes. Il ne succombe jamais au découragement, car il est convaincu, que tant qu'il « demeurera ferme dans la foi », respectera scrupuleusement « ce qui est écrit dans les Livres », non antinomiques avec les lois et règlements de la République, et tant qu'il sera patriotiquement au service de son pays, il aura le Seigneur comme Protecteur et Partenaire. Et celui qui a l'Eternel de son côté est toujours vainqueur et ne doit pas avoir peur des soldats du diable qui ont pour principaux dieux les richesses matérielles, les plaisirs et les pouvoirs et « ne pensent qu'aux choses de la terre », alors que quand l'Heure arrivera, les « œuvres de la chair » qu'ils auront commises, en utilisant illicitement leurs membres (ventre, sexe, langue, oreille, pieds, yeux, mains,...) et en n'employant pas les richesses, les connaissances et la sagesse qu'ils avaient acquises, à bon escient pour le progrès de l'humanité ou pour la matérialisation de l'amour entre les humains, seront des causes de leur « perte évidente ».

Les contenus des versets coraniques et bibliques ainsi que des hadiths et des vers du livre de la sagesse chrétienne qui vont suivre ont été utilisés ou sont choisis pour étayer ce qui précède.

1. « Guide-nous dans le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés. » (S 1 V 5 et 6)
2. « La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes, de donner de son bien, quelque amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l'aide et pour délier les jugs, d'accomplir la Salat et d'acquitter la Zakat. Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux ! » (S 2 V 177)
3. « Et ne dévorez pas mutuellement et illicitement vos biens, et ne vous en servez pas pour corrompre des juges pour vous permettre de dévorer une partie des biens des gens, injustement et sciemment. » (S 2 V 188)

4. « Ceux qui vendent à vil prix leur engagement avec Allah ainsi que leurs serments n'auront aucune part dans l'au-delà, et Allah ne leur parlera pas, ni les regardera, au Jour de la Résurrection, ni ne les purifiera; et ils auront un châtiment douloureux. » (S 3 V 77).
5. « Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité. Quelle bonne exhortation qu'Allah vous fait ! Allah est, en **vérité**, Celui qui entend et qui voit tout. » (S 4 V 58)
6. « Qui est meilleur en religion que celui qui soumet à Allah son être, tout en se conformant à la Loi révélée et suivant la religion d'Abraham, homme de droiture ? Et Allah avait pris Abraham pour ami privilégié. » (S 4 V 125)
7. « Ô les croyants ! Observez strictement la justice et soyez des témoins (véridiques) comme Allah l'ordonne, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos père et mère ou proches parents. Qu'il s'agisse d'un riche ou d'un besogneux, Allah a priorité sur eux deux (et Il est plus connaisseur de leur intérêt que vous). Ne suivez donc pas les passions, afin de ne pas dévier de la justice. Si vous portez un faux témoignage ou si vous le refusez, [sachez qu'] Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. » (S 4 V 135)
8. « Ô les croyants ! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injuste. Pratiquez l'équité : cela est plus proche de la piété. Et craignez Allah. Car Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. » (S 5 V 8)
9. « Ô vous qui croyez ! Si vous craignez Allah, Il vous accordera la faculté de discerner (entre le bien et le mal), vous effacera vos méfaits et vous pardonnera. Et Allah est le Détenteur de l'énorme grâce. » (S 8 V 29)
10. « Dirige tout ton être vers la religion exclusivement [pour Allah], telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes - pas de changement à la création d'Allah -. Voilà la religion de droiture ; mais la plupart des gens ne savent pas. » (S 30 V 30)
11. « “Ô David, Nous avons fait de toi un calife sur la terre. Juge donc en toute équité parmi les gens et ne suis pas la passion : sinon elle t'égarera du sentier d'Allah”. Car ceux qui s'égarent du sentier d'Allah auront un dur châtiment pour avoir oublié le Jour des Comptes. » S 38 V 26)
12. « Adorez donc, en dehors de Lui, qui vous voudrez ! ” - Dis : “Les perdants sont ceux qui, au Jour de la Résurrection, auront causé la perte de leurs propres âmes et celles de leurs familles”. C'est bien cela la perte évidente. » (S 39 V 15)
13. « Et celui qui avait cru dit : "Ô mon peuple, suivez-moi. Je vous guiderai au sentier de la droiture. » (S 40 V 38)
14. « Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. Je ne cherche pas d'eux une subsistance ; et Je ne veux pas qu'ils me nourrissent. En vérité, c'est Allah qui est le Grand Pourvoyeur, Le Détenteur de la force, l'Inébranlable. » (S 51 V 56-58).
15. « Nul malheur n'atteint [l'homme] que par la permission d'Allah. Et quiconque croit en Allah, Allah guide son cœur. Allah est Omniscient. » (S 64 V 11)
16. « Nous avons, certes, créé l'homme pour une vie de lutte. » (S 90 V 4)
17. Abou el-Abbas Abdallah ben 'Abbas (que Dieu soit satisfait de lui et de son père), l'Envoyé de Dieu (à lui bénédiction et salut) a dit : « J'étais un jour derrière le Prophète (à lui bénédiction et salut) (en croupe sur sa mule), et il me dit : « Ô jeune homme, je vais t'enseigner quelques préceptes. Observe les commandements de Dieu, Il te protégera. Observe les commandements de Dieu, tu Le trouveras devant toi. Lorsque tu as à demander quelque chose, demande à Allâh. Lorsque tu as à implorer assistance, implore assistance auprès d'Allâh. Sache que si la communauté est d'accord, à l'unanimité, pour te faire quelque bien, cela ne te profitera que dans la mesure où Allâh te l'aura assigné, et si elle est d'accord à l'unanimité pour te causer quelque tort, tu n'en pâtiras en rien, sinon dans la mesure où Allâh en aurait ainsi décidé à ton encontre. Certes, les calames sont levées et l'encre des feuillets a séché ». (Hadith 19N)
18. Ma'qil Ibn Yasâr (Da) dit : « J'ai entendu le Prophète (PSDL) dire : « Tout homme à qui Dieu a confié le soin de diriger un peuple donné et qui n'en prend pas soin d'une manière droite, n'aura la chance même pas de sentir le parfum du Paradis ». (Hadith 2201 / S.B.7150)
19. D'après Ma'qil Ibn Yasir (Da), le Messenger de Dieu (PSDL) dit : « Si un commandeur ayant la fonction de gouverner des sujets musulmans meurt après les avoir trompés, Dieu lui interdira l'entrée du Paradis ».
20. « En effet, vous êtes les ministres de sa royauté ; si donc vous n'avez pas rendu la justice avec droiture, ni observé la Loi, ni vécu selon les intentions de Dieu, il fondra sur vous, terrifiant et rapide, car un jugement implacable s'exerce sur les grands ; au petit, par pitié, on pardonne, mais les puissants seront jugés avec puissance. Le Maître de l'univers ne reculera devant personne, la grandeur ne lui en impose pas ; car les

petits comme les grands, c'est lui qui les a faits : il prend soin de tous pareillement. Les puissants seront soumis à une enquête rigoureuse. C'est donc pour vous, souverains, que je parle, afin que vous appreniez la sagesse et que vous évitiez la chute. » (*Sagesse 6 : 4-9*)

21. « Tu formas l'homme par ta Sagesse pour qu'il soit maître de tes créatures, qu'il gouverne le monde avec justice et sainteté, qu'il rende, avec droiture, ses jugements. » (*Sagesse 9 : 2-3*)
22. « Mon peuple est détruit, parce qu'il lui manque la connaissance. Puisque tu as rejeté la connaissance, Je te rejetterai, et tu seras dépouillé de mon sacerdoce ; Puisque tu as oublié la loi de ton Dieu, J'oublierai aussi tes enfants. » (*Osée 4 : 6*)
23. « Abraham deviendra certainement une nation grande et puissante, et en lui seront bénies toutes les nations de la terre. Car je l'ai choisi, afin qu'il ordonne à ses fils et à sa maison après lui de garder la voie de l'Éternel, en pratiquant la droiture et la justice, et qu'ainsi l'Éternel accomplisse en faveur d'Abraham les promesses qu'il lui a faites... » (*Genèse 18 : 18, 19*)
24. « L'Éternel m'a traité selon ma droiture, Il m'a rendu selon la pureté de mes mains ; Car j'ai observé les voies de l'Éternel, Et je n'ai point été coupable envers mon Dieu. » (*2 Samuel 22 : 21, 22*)
25. « Frères, vous avez été appelés à la liberté, seulement ne faites pas de cette liberté un prétexte de vivre selon la chair ; mais rendez-vous, par la charité, serviteurs les uns des autres. Car toute la loi est accomplie dans une seule parole, dans celle-ci : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Mais si vous vous mordez et vous dévorez les uns les autres, prenez garde que vous ne soyez détruits les uns par les autres. Je dis donc : Marchez selon l'Esprit, et vous n'accomplirez pas les désirs de la chair. Car la chair a des désirs contraires à ceux de l'Esprit, et l'Esprit en a de contraires à ceux de la chair ; ils sont opposés entre eux, afin que vous ne fassiez point ce que vous voudriez. Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes point sous la loi. Or, les œuvres de la chair sont manifestes, ce sont l'impudicité, l'impureté, la dissolution, l'idolâtrie, la magie, les inimitiés, les querelles, les jalousies, les animosités, les disputes, les divisions, les sectes, l'envie, l'ivrognerie, les excès de table, et les choses semblables. Je vous dis d'avance, comme je l'ai déjà dit, que ceux qui commettent de telles choses n'hériteront point le royaume de Dieu. Mais le fruit de l'Esprit, c'est l'amour, la joie, la paix, la patience, la bonté, la bénignité, la fidélité, la douceur, la tempérance ; la loi n'est pas contre ces choses. Ceux qui sont à Jésus Christ ont crucifié la chair avec ses passions et ses désirs. Si nous vivons par l'Esprit, marchons aussi selon l'Esprit. Ne cherchons pas une vaine gloire, en nous provoquant les uns les autres, en nous portant envie les uns aux autres. » (*Épître de Paul aux Galates 5 : 13 -26*)
26. « À Gabaon, l'Éternel apparut en songe à Salomon pendant la nuit, et Dieu lui dit : Demande ce que tu veux que je te donne. Salomon répondit : Tu as traité avec une grande bienveillance ton serviteur David, mon père, parce qu'il marchait en ta présence dans la fidélité, dans la justice, et dans la droiture de cœur envers toi ; tu lui as conservé cette grande bienveillance, et tu lui as donné un fils qui est assis sur son trône, comme on le voit aujourd'hui. Maintenant, Éternel mon Dieu, tu as fait régner ton serviteur à la place de David, mon père ; et moi je ne suis qu'un jeune homme, je n'ai point d'expérience. Ton serviteur est au milieu du peuple que tu as choisi, peuple immense, qui ne peut être ni compté ni nommé, à cause de sa multitude. Accorde donc à ton serviteur un cœur intelligent pour juger ton peuple, pour discerner le bien du mal ! Car qui pourrait juger ton peuple, ce peuple si nombreux ? Cette demande de Salomon plut au Seigneur. Et Dieu lui dit : Puisque c'est là ce que tu demandes, puisque tu ne demandes pour toi ni une longue vie, ni les richesses, ni la mort de tes ennemis, et que tu demandes de l'intelligence pour exercer la justice, voici, j'agirai selon ta parole. Je te donnerai un cœur sage et intelligent, de telle sorte qu'il n'y aura eu personne avant toi et qu'on ne verra jamais personne de semblable à toi. Je te donnerai, en outre, ce que tu n'as pas demandé, des richesses et de la gloire, de telle sorte qu'il n'y aura pendant toute ta vie aucun roi qui soit ton pareil. Et si tu marches dans mes voies, en observant mes lois et mes commandements, comme l'a fait David, ton père, je prolongerai tes jours. » (*1 Rois 3 : 5-14*)
27. « Alors tu comprendras la justice, l'équité, la droiture, toutes les routes qui mènent au bien. Car la sagesse viendra dans ton cœur, Et la connaissance fera les délices de ton âme ; » (*Proverbes 2 : 9, 10*)
28. « La loi de la vérité était dans sa bouche, Et l'iniquité ne s'est point trouvée sur ses lèvres ; Il a marché avec moi dans la paix et dans la droiture, Et il a détourné du mal beaucoup d'hommes » (*Malachie 2 : 6*)
29. « Marchons honnêtement, comme en plein jour, loin des excès et de l'ivrognerie, de la luxure et de l'impudicité, des querelles et des jalousies. » (*Épître de Paul aux Romains 13 : 13*)
30. « Devenez donc les imitateurs de Dieu, comme des enfants bien-aimés ; et marchez dans la charité, à l'exemple de Christ, qui nous a aimés, et qui s'est livré lui-même à Dieu pour nous comme une offrande et un sacrifice de bonne odeur. Que l'impudicité, qu'aucune espèce d'impureté, et que la cupidité, ne soient

pas même nommées parmi vous, ainsi qu'il convient à des saints. Qu'on n'entende ni paroles déshonnêtes, ni propos insensés, ni plaisanteries, choses qui sont contraires à la bienséance ; qu'on entende plutôt des actions de grâces. Car, sachez-le bien, aucun impudique, ou impur, ou cupide, c'est-à-dire, idolâtre, n'a d'héritage dans le royaume de Christ et de Dieu. » (*Épître de Paul aux Éphésiens 5 : 1-5*)

31. « Celui qui marche dans la justice, Et qui parle selon la droiture, Qui méprise un gain acquis par extorsion, Qui secoue les mains pour ne pas accepter un présent, (...), Celui-là habitera dans des lieux élevés ; Des rochers fortifiés seront sa retraite ; Du pain lui sera donné, De l'eau lui sera assurée. » (*Ésaïe (Es) 33 : 15, 16*)
32. « Prière de David. Eternel ! Écoute la droiture, sois attentif à mes cris, Prête l'oreille à ma prière faite avec des lèvres sans tromperie ! Que ma justice paraisse devant ta face, Que tes yeux contemplent mon intégrité ! Si tu sondes mon cœur, si tu le visites la nuit, Si tu m'éprouves, tu ne trouveras rien : Ma pensée n'est pas autre que ce qui sort de ma bouche. A la vue des actions des hommes, fidèle à la parole de tes lèvres, Je me tiens en garde contre la voie des violents ; Mes pas sont fermes dans tes sentiers, Mes pieds ne chancellent point. Je t'invoque, car tu m'exauces, ô Dieu ! Incline vers moi ton oreille, écoute ma parole ! (...). Délivre-moi des hommes par ta main, Eternel, des hommes de ce monde ! Leur part est dans la vie, Et tu remplis leur ventre de tes biens ; Leurs enfants sont rassasiés, Et ils laissent leur superflu à leurs petits-enfants. » (*Psaumes (Ps) 17 : 1-6, 14*)

En appelant, dans sa lettre du 08 avril 2024, les serviteurs de l'État à incarner les principes de « Jub, Jubal jubanti », le Président de la République voudrait, certainement, obtenir l'éradication de toutes les mauvaises pratiques qui causent des préjudices à l'État, constituent des obstacles à l'optimisation des performances des Organismes étatiques et de la vitesse d'évolution du pays vers un niveau de développement socioéconomique apte à générer le bonheur du Peuple sénégalais qui doit être l'objectif ultime de toutes les politiques publiques.

Cependant, il importe de reconnaître que cet appel théorique ne pourra pas éradiquer les mauvaises pratiques profondément ancrées au sein des organismes étatiques, s'il n'est pas suivi d'actes concrets d'éducation et de conscientisation ainsi que de mesures législatives et réglementaires aptes à rendre les contrôles plus efficaces, parce que dissuasifs, formateurs, répressifs et émulateurs, dans la cadre d'un culte du travail de l'excellence et du mérite généralisé. Seuls ces actes concrets aptes à transformer les cœurs et les esprits des agents de l'État pourront les rendre, dans leur écrasante majorité, droits, honnêtes, patriotes, et pleins d'honneur et optimiser la vitesse de « transformation systémique » du pays, condition sine qua non de l'édification d'une « Nation souveraine, juste, prospère et ancrée dans des valeurs fortes ».

NOTE :

- ¹: Le respect des engagements et de la parole donnée : Quand ils sont dans l'opposition, les politiciens prennent des engagements et font des promesses par populisme et parfois de bonne foi. Une fois au pouvoir, ils se rendent compte que les réalités socioéconomiques, sécuritaires, diplomatiques ou autres, qu'ils ignoraient, constituent des obstacles infranchissables pour le respect de la parole qu'ils avaient donnée. S'ils ont été de bonne foi, ils doivent, dans l'intérêt de l'État et par loyauté envers ceux qui les ont élus, avoir l'honnêteté de leur dire la vérité et d'annoncer l'abandon, le réajustement ou le différé de la réalisation des promesses qui ont été faites, au lieu de continuer à les endormir ou à faire porter la responsabilité de leur incapacité à d'autres.

Le 24 août 2026

Colonel de Gendarmerie (er) Tabasky DIOUF

Grand officier de l'Ordre national du Lion et Commandeur de l'Ordre du Mérite

Membre fondateur de l'Initiative Citoyenne « Jog Ngir Senegaal ».